



Conseil
pour la protection
des malades

CPM EXPRESS – MARS 2025

POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS,
ORGANISMES AFFILIÉS ET MEMBRES PROTECTION SANTÉ

Au CPM, on s'occupe des droits en santé les plus
importants au monde : les vôtres !

DERNIER RAPPEL !
COLLOQUE DU CPM
JEUDI 20 MARS 2025, EN
PRÉSENTIEL ET EN VIRTUEL

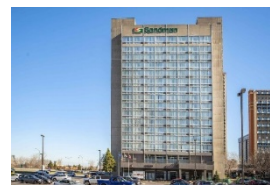
RÉDUIRE ENSEMBLE LES ATTENTES EN CHIRURGIE POUR
LIMITER LES CONSÉQUENCES ET LES IMPACTS SUR LES
PATIENTS

Le président du comité scientifique et vice-président du CPM, M. Pierre Hurteau, organise le contenu de cet événement lors duquel des patients, des experts, des médecins, des médecins spécialistes (présence confirmée) et des représentants du MSSS ou de Santé Québec sont déjà invités, dans un souci constructif d'améliorer la situation **des conséquences et des impacts sur les patients**. Un événement que l'on ne devrait pas manquer, tellement les idées et les recommandations qui en ressortiront seront d'actualité et surtout, pourraient réduire les longues attentes pour une chirurgie.

Lieu de l'événement



Hôtel Sandman
999 rue de Sérigny
Longueuil (Québec) J4K 2T1
(métro Longueuil)



Animatrice : Mme Louise Belzile, Ph. D., de l'université de Sherbrooke

Coûts de l'inscription

NOTEZ BIEN : LES COMITÉS AFFILIÉS PEUVENT INSCRIRE UN(E) REPRÉSENTANT(E) PAR COMITÉ GRATUITEMENT AU COLLOQUE. SIMPLEMENT S'INSCRIRE AVEC LA MENTION *GRATUITÉ* (UNE PAR COMITÉ).

Il y a aura lors du colloque des témoignages de la part de patientes qui ont subi des délais importants avant d'obtenir une chirurgie oncologique essentielle. Les impacts sont multiples, tant sur le pronostic, le plan de traitement, leur qualité de vie et leur entourage. On ne peut passer sous silence l'augmentation des coûts sur le système de santé occasionnés par les retards et l'aggravation des conditions des patient.e.s. Les délais pour l'obtention d'une chirurgie s'inscrivent souvent sur une trajectoire de soins parsemée d'obstacles : accès à un spécialiste, accès aux examens d'imagerie, aux analyses pathologiques ou génétiques. Le parcours est souvent compliqué après la chirurgie : chimiothérapie, radio-oncologie...

Une réflexion collaborative dans laquelle patient.e.s chercheront ensembles des pistes de solutions à une situation criante.

On peut déjà **s'inscrire** auprès de notre collègue Benoit Turcotte au bturcotte@cpm.qc.ca ou directement en cliquant ici : [site du CPM](#). Les places sont limitées. Ne ratez pas cet événement organisé par le CPM, sous l'initiative de la Fondation Claude-Brunet.

Vous trouverez en [annexe](#) un portrait des intervenant(e)s qui animeront l'événement ou feront des présentations, ainsi que le programme de la journée du 20 mars 2025.

RECOURS COLLECTIF POUR
MALTRAITANCE, UN RAPPEL DE
LA PART DE ME
PHILIPPE LAROCHELLE, AVOCAT

En février dernier, les résidents des CHSLD publics, leurs proches et leurs familles ont reçu une lettre de la part du bureau de Me Philippe Larochelle, avocat du CPM.

Dans cette lettre, Me Larochelle rappelle des détails du recours et demande à tous les résidents qui ont vécu de la maltraitance de s'inscrire au recours ; par exemple, le CHSLD n'offre pas un milieu de vie substitut répondant entre autres aux exigences de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il est allégué notamment que les soins de santé et services sociaux offerts en CHSLD sont inadéquats, insuffisants et/ou de mauvaise qualité.

Si vous ou votre proche dit avoir été victime de maltraitance, entre le 9 juillet 2015 et le 30 novembre 2024, vous pouvez vous inscrire au recours, simplement en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.larochelleavocats.com/action-collective-chsld/formulaire-chsld/>

Pour votre gouverne, la lettre de Me Larochelle et diverses autres informations sont jointes en [annexe](#) au CPM express.

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS BIEN CÉLÉBRÉ ET LE CPM BIEN REPRÉSENTÉ

Pour célébrer le *Mois de l'histoire des Noirs*, le CPM était bien représenté par Mme Seeta Ramdass, membre du c.a. du CPM (au centre sur la photo), lors d'une conférence sur les défis systémiques et les obstacles aux soins rencontrés par la communauté noire du Québec. Le symposium « Faire progresser l'équité dans la recherche » a réuni des chercheurs et des patients noirs, ainsi que des défenseurs des droits des patients et des alliés d'autres communautés marginalisées qui ont proposé des solutions concrètes pour lutter contre le racisme et faire progresser l'équité dans les soins de santé et la recherche.



De gauche à droite : Mme Micheline Boucher Granger, membre du C.A. du CPM ; Mme Audrey M. Feruzi, étudiante à la maîtrise en leadership éducatif à l'Université McGill ; Dre Pascaline Kengne Talla, professeure adjointe, Faculté de médecine dentaire et des sciences de la santé buccodentaire à l'Université McGill ; Mme Seeta Ramdass, directrice associée, Bureau de la responsabilité sociale et de l'engagement communautaire de la FMHS ; Dre Bélanda Bah, directrice de l'Observatoire des communautés noires du Québec ; M. Diego Herrera, spécialiste en équité, diversité et inclusion ; M. Sylvain Beaudry, travailleur communautaire en ITSS au Centre de santé autochtone de Tiohtià:ke.

Parmi les nombreuses préoccupations abordées avec un panel et des conférenciers diversifiés sur le plan socioculturel et professionnel, mentionnons :

- la présence de politiques socioculturelles insensibles et oppressives comme le consentement différé qui viole le droit des patients de donner un consentement préalable pleinement éclairé ;
- comment le privilège dans la recherche peut-il contribuer à la collecte de données indifférentes aux caractéristiques raciales et renforcer les obstacles systémiques aux soins socioculturels ;
- l'importance de donner aux communautés en quête d'équité les moyens d'avoir la souveraineté des données sur la collecte de données socioculturelles afin qu'elles puissent contribuer à assurer une utilisation et une analyse appropriées des données ;
- la nécessité d'une diversité socioculturelle au sein des comités d'éthique de la recherche, de diversité socioculturelle au sein des comités scientifiques et de rédaction, et d'une plus grande diversité au sein de la direction des soins de santé.

Rappelons que le CPM défend les intérêts de toutes les communautés socioculturelles diversifiées et marginalisées et soutient des soins de santé culturellement adaptés et inclusifs pour tous les membres de la société québécoise.

**INFORMEZ-NOUS DES BONS
COMME DES MOINS BONS COUPS
DANS VOTRE MILIEU**

Au CPM, on souhaite être informé des bons comme des moins bons coups que les comités et les membres vivent ou ceux dont ils sont témoins dans le réseau de la santé. Ceux-ci pourront faire l'objet d'un article dans un prochain CPM express, être partagés avec les autres collègues, en plus de pouvoir être cités lors de présences médias du CPM ou de son président (avec photo si possible ; envoyer le tout à info@cpm.qc.ca).

L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC RENCONTRE LE PRÉSIDENT DU CPM



C'est en février dernier que le président de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, M. Luc Mathieu, s'est déplacé au bureau du CPM et a pu discuter des priorités respectives de l'OIIQ et du CPM, apparaissant notamment dans chaque plan d'action de leurs organismes.

Pour l'OIIQ, les priorités sont notamment de mieux faire connaître l'OIIQ, d'actualiser les mécanismes de protection du public et de se rapprocher des acteurs du réseau comme le CPM. Me Brunet a rappelé le rôle du CPM, soit celui de réel défenseur des droits et de référence pour les usagers du réseau de la santé.

AUTRES DOSSIERS EN COURS DE REVENDEICATION PAR LE CPM, ET SUIVIS

- Pour un comité national des usagers qui représente les usagers et œuvre vraiment pour les usagers.
- Pour un système plus efficace de chèques emploi-service en soins à domicile, dont on attend encore des nouvelles de la part du ministère de la Santé, issu de la politique en préparation par le MSSS sur les soins à domicile.
- Pour des soins à domicile, incluant des visites cliniques.
- Pour un réseau public de santé fort et contre les agences privées.
- Pour que l'infraction pénale de maltraitance finisse par être enfin reconnue par les services policiers du Québec.

FORMATIONS TOUJOURS OFFERTES AUX COMITÉS ET ORGANISMES AFFILIÉS (500 \$ PLUS FRAIS)

PROJET DE LOI 15, RÉFORME DUBÉ, UN APERÇU POUR LES COMITÉS AFFILIÉS (ME PAUL BRUNET)

Un bref retour sur l'état des dispositions quant aux droits des usagers et au fonctionnement des comités d'usagers et de résidents.

LE VRAI RÔLE D'UN COMITÉ D'USAGERS OU DE RÉSIDENTS (ME PAUL BRUNET)

On décrit le rôle tel qu'inscrit dans la loi, dans le cadre de référence et dans la littérature et non celui que certains voudraient bien qu'il joue.

LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE PROTECTION DE LA PERSONNE INAPTE (ME CÉLINE DAUPHINAIS)

Sur le plan juridique, il y a un besoin de protection lorsqu'une personne inapte doit être assistée ou représentée dans l'exercice de ses droits civils.

LES PRATIQUES D'INTERVENTION DIRECTE EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Se présenter, informer les autorités du rôle que le comité et ses membres entendent jouer au sein de l'établissement et auprès de l'Administration, dans le respect de la loi et de l'autorité, mais jamais avec complaisance.

POURQUOI, COMMENT : L'ALTERNATIVE DES CAMÉRAS EN CHSLD (ME PAUL BRUNET)

Une solution extrême, souvent en désespoir de cause, face à l'inaction et l'absence de suivi de demandes ou de plaintes des usagers ou de leurs familles.

LE DROIT À DEMANDER L'AIDE MÉDICALE À MOURIR (ME PAUL BRUNET)

LA CONFIDENTIALITÉ DU DOSSIER D'UN USAGER (ME PAUL BRUNET)

GARDONS-NOUS INFORMÉS !

**M E R C I E N C O R E P O U R
V O T R E A P P U I !**

L'équipe du Conseil pour la protection des malades

- Me Paul G. Brunet, M.A.P., avocat, président-directeur général
Président du conseil d'administration
Montréal
- M. Pierre Hurteau, Ph. D., vice-président,
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- Mme Micheline Boucher-Granger, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- Mme Ginette Boisvert, secrétaire
Comité des usagers affilié de Bécancour-Nicolet-Yamaska – **Mauricie et Centre-du-Québec**
- Mme Nicole Johnson, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- Mme Marielle Raymond, administratrice,
présidente, Comité des usagers affilié Centre hospitalier régional du Grand-Portage, Rivière-du-Loup – **Bas-Saint-Laurent**
- Mme Seeta Ramdass, administratrice, Comité d'usagers affilié Lethbridge Layton-Mackay
Montréal
- M. Ghislain Quitich, Comité des usagers Nord de Lanaudière, délégué de la communauté atikamekw de Manawan – **Lanaudière**
- Mme Ginette Desmarais, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville de Sherbrooke – **Estrie**
- Mme Claire Morin, administratrice
Présidente, Comité des usagers, Hôpital de Chicoutimi – **Saguenay-Lac-Saint-Jean**
- Mme Francine Leroux, administratrice
Présidente, Comité des usagers Lac-des-Deux-Montagnes – **Laurentides**
- Mme Lise Dubé, administratrice
Comité des usagers de Rouyn-Noranda – **Abitibi-Témiscamingue**
- M. Benoit Turcotte, chef administration et Web
- Me Stéphanie Yanakis, avocate
- Me Nancy Piché, avocate
- Me Céline Dauphinais, avocate

TÉL. (514) 861-5922
SITE WEB www.cpm.qc.ca
COURRIEL info@cpm.qc.ca

Conseil pour la protection des malades
3565 rue Berri, bureau 230
Montréal (Québec) H2L 4G3

ANNEXE I – INTERVENANTS DU COLLOQUE DU 20 MARS 2025

N.B. LES INTERVENANTS SONT PRÉSENTÉS EN ORDRE ALPHABÉTIQUE



Louise Belzile, Ph. D

École de service social de l'université de Sherbrooke

Louise Belzile détient un doctorat en gérontologie et a été chargée de cours pour le 2e cycle en gérontologie. Elle a coordonné plusieurs projets de recherche sur l'intégration des services, la collaboration interprofessionnelle, l'accès et la continuité des services. Elle est coauteure, avec Yves Couturier, de *Histoires orales du travail social* (2021), *Le Choix du travail social : histoires orales du futur* (2023), *Stupidité, erreur et apprentissage : vers des organisations apprenantes en santé et services sociaux* (2023) et a collaboré à la rédaction de plusieurs rapports et articles scientifiques au cours des ans.

Louise est dans l'attente d'un médecin de famille, inscrite au guichet, depuis près de 7 ans, et ce, malgré un diagnostic de plus de 20 ans comme diabétique de type 2. Jusqu'à l'hiver dernier, un endocrinologue assurait son suivi annuel mais en février 2024 il prenait sa retraite. Après plusieurs tentatives pour mettre à jour ses données médicales au printemps dernier, on lui a attribué un GMF. Elle connaîtra l'efficacité du GAP lors du renouvellement d'une prescription pour ses analyses de laboratoire et de sa médication.

Son expérience comme patiente dans l'attente, ses recherches scientifiques et sa connaissance pointue du réseau de la santé permettront aux participants du colloque de réfléchir sur les dimensions de l'attente d'un service de santé et les impacts sur les usagers.



Dominique Grenier, B.Sc., MBA

Gestionnaire principale, engagement des payeurs et partenariats stratégiques, province du Québec et plans fédéraux, AstraZeneca Canada Inc.

Avec 24 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, Dominique a une connaissance profonde des différents systèmes de santé à travers le pays. Dominique est titulaire d'un baccalauréat en microbiologie de l'Université Laval à Québec, d'un MBA spécialisé en gestion pharmaceutique et d'une maîtrise en gestion des systèmes de soins de santé.

CPM EXPRESS

En février 2024, un radiologiste suspecte la présence de trois tumeurs dans le sein droit. Toutefois, plusieurs retards surviennent dans l'obtention d'une biopsie, de tests génétiques et de nouveaux marqueurs en radiologie. Ces retards font qu'on reporte l'opération au mois de mai de la même année. Malheureusement, entre le moment du diagnostic initial et celui de l'intervention chirurgicale, la tumeur s'est agrandie.

En prenant part au colloque du CPM, elle souhaite mettre de l'avant l'importance d'optimiser l'ensemble du parcours des patients, que ce soit pour les examens d'imagerie, les analyses pathologiques ou les étapes chirurgicales. Cela vise à assurer des diagnostics et des traitements dans les meilleurs délais possibles, ainsi qu'à améliorer les pronostics.



Marie-Claude Houle-Beausoleil
Éducatrice

À 35 ans, Marie-Claude Houle-Beausoleil, mère de deux jeunes enfants et éducatrice au sein du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, est prise d'une douleur persistante en août 2023. Sa médecin de famille évoque une simple douleur musculaire. Face à la persistance des symptômes, Marie-Claude doit se battre pour obtenir un rendez-vous, allant jusqu'à contacter un hôpital pour faire avancer les choses. La consultation a lieu en décembre, mais le diagnostic ne tombe qu'en février 2024, après une série de tests : un myélome multiple. Sept mois d'incertitude et d'angoisse pour elle et ses proches.

« Par moments, je me disais que cette attente était irréaliste, insoutenable. J'ai dû me battre pour obtenir les examens nécessaires, puis pour accéder aux meilleurs traitements. »



Ingrid Kovitch, MD
Présidente du comité des usagers du CUSM

De 1995 à 2000, Ingrid Kovitch a vécu et travaillé comme médecin de famille à plein temps à Waskaganish (communauté crie sur la rive est de la baie James). De 2000 à 2015, elle a continué à y travailler à temps partiel (12 à 16 semaines par an). En 2015, elle a développé une maladie neuromusculaire rare qui a affecté tous ses organes. En raison de crises métaboliques provoquant des interruptions respiratoires et circulatoires, ainsi que d'hospitalisations répétées en unité de soins intensifs (plus de 30 cas actuellement), elle a malheureusement dû mettre fin à son emploi dans les régions reculées. Elle s'est alors impliquée dans les programmes de Science ouverte du Neuro et, depuis 2022, elle est présidente du Comité des usagers du CUSM.

Depuis son diagnostic, Ingrid a dû subir plusieurs interventions chirurgicales et autres procédures, souvent avec des retards. Par exemple, elle a dû attendre 5 mois pour une

chirurgie de décompression spinale, puis 8 mois pour une seconde chirurgie du même type ; de plus, elle a attendu un an et demi pour une ablation par cathéter pour régler un problème d'arythmie ; plus de deux mois d'attente pour une chirurgie pour enlever une tumeur à la thyroïde. Elle attend depuis 16 mois une chirurgie de remplacement de hanche qui est programmé en janvier 2025, ce qui a eu des impacts sur sa vie personnelle et familiale, elle qui est mère de quatre enfants.

Elle est toujours présente lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité des soins et c'est la raison pour laquelle elle veut nous livrer son témoignage lors du colloque.



Dr Serge Legault, MD

Vice-président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)

En pratique active depuis 32 ans, le Dr Legault a pratiqué à Sept-Îles, à Pierre-Boucher et 28 ans à la Cité-de-la-Santé de Laval, où il travaille toujours comme chirurgien général. Il a occupé diverses fonctions de gestion pendant sa carrière, notamment comme membre du C.A. de l'Association québécoise de chirurgie de 2004 à 2021, et à titre de président de 2018 à 2021 ; chef de service de chirurgie générale dans trois centres hospitaliers ; chargé d'enseignement clinique de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal ; membre du Comité directeur clinique COVID-19 du MSSS et président du sous-comité des blocs opératoires.

Fort de ces expériences de terrain et au sein de la haute direction de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Legault incarne l'engagement de la Fédération et son désir de réduire au maximum les listes d'attentes en chirurgie, principalement celle de plus d'un an, afin de pouvoir permettre aux patients d'avoir les soins qu'ils méritent ; et aux équipes soignantes, l'équipement et les plateaux techniques leur permettant de faire ce qu'ils font de mieux, offrir des soins à la population.



Dr Vincent Oliva, MD

Président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ)

Vincent Oliva a été professeur titulaire de clinique au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de l'Université de Montréal. Il est radiologiste d'intervention en milieu universitaire depuis plus de 30 ans, initialement à l'Hôpital Notre-Dame, puis dans le CHUM depuis sa création. Il a été président de l'Association des radiologistes du Québec, de 2016 à 2021.

En parallèle à sa pratique, le Dr Oliva s'est investi en recherche afin de mettre au point des techniques minimalement invasives. Il s'est intéressé notamment aux prothèses endovasculaires et a été le premier au Canada à implanter une endoprothèse conçue par lui-même. Il est l'auteur de plusieurs publications de recherche.

Dr Oliva et son équipe ont un rôle crucial à jouer dans la reprise postpandémique. Leur priorité, partagée par tous les médecins spécialistes du Québec, est de rattraper le temps perdu et de résorber les listes d'attente dans toutes les spécialités médicales.



Catherine Wilhelmy, patiente partenaire

Coordonnatrice du partenariat-patient, Centre de recherche du CHUS

Le 6 octobre 2018, j'ai découvert une énorme masse dans mon sein droit. 46 jours plus tard, on me diagnostiquait une forme de cancer du sein plutôt rare au pronostic sombre, puisque très avancé et très agressif. Le plan de traitements à traverser fut aussi éprouvant. Cependant, de tout ce parcours, ce qui s'est avéré le plus pénible fut les 46 jours d'attente.

Mon conjoint et moi avons donné notre nom dans une banque mixte pour être une famille d'accueil ; c'est-à-dire prêts à adopter ! Le 4 avril 2007, un petit garçon est entré dans ma vie. Le 24 août 2009, le juge nous a officiellement transformés en famille ! Ces 16 mois à s'attacher mutuellement en ayant toujours la crainte de voir un jour mon enfant repartir ont été particulièrement difficiles.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est l'inconnu qui terrifie. Et dans chacune de ces situations, le soutien de pairs s'est avéré un outil puissant pour garder la tête hors de l'eau. Aujourd'hui, plus que jamais, je crois que des personnes qui ont l'expérience d'une condition de santé mentale, physique ou psychosociale peuvent contribuer au système de la santé pour aider à mieux utiliser le temps des professionnels.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9 h

Début du colloque et ouverture par Paul Brunet, président du CPM, suivi par le Dr Oliva, président de la FMSQ

9 h 30

« C'est quoi attendre pour se faire soigner ? » par Louise Belzile, PhD, prof. service social à l'université de Sherbrooke (questions)

10 h

Pause

10 h 15

« État des lieux, attente pour voir un spécialiste ou obtenir une chirurgie » et questions, par le Dr Serge Legault

11 h 15

Ingrid Kovitch (témoignage et questions)

12 h

Dîner

13 h 15

Catherine Wilhelmy, Marie Beausoleil et Dominique Grenier (témoignages et questions)

14 h 30

Pause

14 h 45

Discussions et échanges sur les solutions

15 h 30

Mot de la fin

*Toutes les informations sont
disponibles sur
le site du CPM!*

Au plaisir de vous rencontrer!

ANNEXE II – RECOURS COLLECTIF / LETTRE DE ME PHILIPPE LAROCHELLE

LAROCHELLE AVOCATS

Montréal, janvier 2025

À l'attention des usagers des CHSLD publics du Québec et de leurs représentants :

Madame, Monsieur,

Une action collective a été intentée par le *Conseil de la Protection des malades* et M. Daniel Pilote contre les vingt-deux (22) *Centres intégrés de santé et de services sociaux* (« CISSS ») et *Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux* (« CIUSSS ») du Québec et le *Centre universitaire de santé McGill*. Cette action collective a été autorisée le 23 mars 2019 par l'honorable Donald Bisson, J.C.S.

Ce recours est fondé sur le motif que les *Centres d'hébergement de soins de longue durée du Québec* (« CHSLD ») n'offrent pas un milieu de vie substitut répondant entre autres aux exigences de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Il est allégué notamment que les soins de santé et services sociaux offerts en CHSLD sont inadéquats, insuffisants et/ou de mauvaise qualité.

Le recours est intenté au nom d'un groupe composé de toutes les personnes qui ont résidé dans un CHSLD public entre le 9 juillet 2015 et le 30 novembre 2024, inclusivement, et leurs représentants. La présente communication a pour but de vous informer que l'étude Larochelle Avocats représente les membres de ce groupe, dont vous pouvez faire partie. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question, tout commentaire ou information relativement à l'action collective à l'adresse suivante chsld@larochelleavocats.com ou à nous appeler au 514-866-3003, poste 222.

Vous pouvez également vous inscrire à l'action collective en remplissant le formulaire suivant : <https://www.larochelleavocats.com/action-collective-chsld/formulaire-chsld/>. Veuillez noter que votre inscription ainsi que les renseignements que vous partagerez avec nous dans le formulaire resteront strictement confidentiels.

À ce jour, nous avons obtenu un nombre d'éléments de preuve limités concernant la qualité des soins et des services offerts au CHSLD dans lequel vous êtes résident, ou dans lequel réside ou a résidé la personne que vous représentez. C'est pourquoi nous lançons cet ultime appel afin de connaître la situation ayant prévalu dans ce CHSLD.

Il n'est pas exclu, étant donné que nous avons reçu moins de preuve concernant votre établissement, que nous devions le retirer de l'action collective, ce qui aurait du même coup pour effet d'exclure vous ou votre proche de l'action collective. Nous vous invitons donc à nous contacter rapidement si vous bénéficiez d'information ou de documents qui devraient nous inciter à garder votre CHSLD parmi ceux visés par l'action collective.

Malgré que les CIUSSS et les CISSS n'ont pas participé à la rédaction de la présente lettre, il a été convenu avec leurs procureurs que le présent envoi serait effectué par les CIUSSS et les CISSS, afin de préserver le caractère confidentiel de vos données. Par conséquent, à moins que vous décidiez de contacter directement Larochelle Avocats aux coordonnées mentionnées plus haut, nous n'aurons pas accès à ces données.

Encore une fois, nous tenons à vous assurer que tout contact avec Larochelle Avocats et toute information partagée avec notre étude sera strictement confidentiel.

Finalement, nous vous rappelons que les personnes membres de l'action collective doivent avoir résidé en CHSLD entre le 9 juillet 2015 et le 30 novembre 2024 inclusivement. Nous vous invitons à consulter notre site internet pour obtenir de plus amples informations sur cette action collective, au <https://www.larochelleavocats.com/action-collective-chsld/>.

Cordialement,

Larochelle Avocats